

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 60'000.- destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du groupe scolaire de Puplinge

- Vu l'urgence de pouvoir répondre aux obligations légales de la commune de fournir des locaux scolaires adaptés à sa population ;
- vu la nécessité d'agrandir notre école afin de répondre aux besoins scolaires en lien avec l'augmentation de logements en cours et projetés dans notre commune à l'horizon 2030 ;
- vu la nécessité d'augmenter les locaux à destination des activités parascolaires ;
- vu la nécessité d'agrandir la salle de gymnastique et d'adapter ses sorties de secours afin d'augmenter sa capacité d'accueil pour les manifestations communales et les activités parascolaires ;
- vu les différentes options possibles d'agrandissement et de planification nécessitant une étude préalable de faisabilité ;
- vu les travaux de la commission Aménagement, Mobilité, Travaux, du 21 octobre 2021,
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

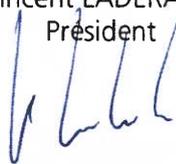
D E C I D E

Par 15 oui soit à l'unanimité,

1. de réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement du groupe scolaire ;
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 60'000.- destiné au financement de cette opération ;

3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense conjointement au crédit de réalisation
5. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.--, afin de permettre la réalisation de cette étude.

Vincent LÄDERACH
Président



Patrick ARTER
Secrétaire



Puplinge, le 17 novembre 2021